

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 2 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	11

Date de la convocation
27 MAR 2025

Date d'affichage
27 MAR 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-cinq et le 2 avril à 20h 40,
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme
Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M
Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric
FONTAN, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude
LE MAIRE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Absents excusés : Mme Estelle GOURIER, M Vanneck GASPARINI,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Tarif goûters et cantine scolaire

Madame le Maire propose de réévaluer le prix du tarif de la cantine et des goûters à compter
de la rentrée septembre 2025, la dernière réévaluation des tarifs de la cantine remonte au 10 avril
2024

- Le prix du goûter est fixé à 0.60 € par goûter
- Le prix du repas élève est fixé à 3.00 €

soit un tarif journalier de 4,20 € pour un demi-pensionnaire prenant 2 goûters

- Le prix du repas enseignants, agents, ou intervenants extérieurs est fixé à 4.50 €
- Le prix du repas pour les agents pris en charge par l'agglomération reste fixé à 4 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide
d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Marie-Line EVERLET



Acte rendu exécutoire
publication

du _____